

## COMPTE RENDU REUNION de la COMMISSION SPORTIVE Du 11 Décembre 2014

**Présents :** BERTRAND Pascal, DUVAL Jérôme, GELLIBERT Luce, RALAIARISON Solo, RENIER Jérôme,

**Excusés :** BAILLEUL Béatrice, MASSE Joël

### Cas Lucas DRAGONE du club de Brunoy.

Lucas Dragone a été convoqué pour avoir jeté sa raquette qui a traversé la salle, non respect des temps morts, et refus de serrer la main à son adversaire. Les capitaines et joueurs de Bondoufle étaient également convoqués. Seul Jean-François LEROUX du club de Bondoufle était présent.

Lucas DRAGONE a décidé de lui-même de ne plus pratiquer le Tennis de Table. Toutefois un courrier de la Commission sportive lui sera adressé au cas où il déciderait de reprendre la pratique de notre sport. Il devra alors prendre contact avec le CDTTE afin d'être entendu sur son comportement lors cette rencontre en D2 PA J3 PH1 et de faire de la prévention sur le comportement sportif.

### Réserve D1 PB J5 PH1 Mennecey/Athis Mons

Contestation d'arbitrage sur la rencontre Prudent/Grellard. La Commission Sportive a pris connaissance des réserves des 2 clubs. Elle ne peut pas statuer sur ce litige. La décision revient à l'arbitre, un Juge Arbitre est également désigné, les rencontres suivantes ont été disputées.

### Courrier du Club de Bondoufle.

Ce club conteste la décision de la Commission sportive concernant la mutation exceptionnelle de Luben SABOTINOV. Ci-dessous la réponse de la commission du 20 novembre. Après débat, la décision du 20/11 a été maintenue à l'unanimité.

- *Luben SABOTINOV : demande de mutation suite départ à la retraite. Mail Ok du club quitté. Mutation exceptionnelle refusée voté à l'unanimité. Motivation du refus : Luben est parti à la retraite au 1<sup>er</sup> mai 2014. Il avait tout à fait le temps avant la date impartie du 14 juin de faire une mutation ordinaire pour le club de son choix. De plus, il a repris une licence en début de saison dans le club de Fontenay aux Roses et disputé des compétitions pour le compte de ce club. Aucun événement nouveau, porté à notre connaissance, ne peut motiver un changement de situation.*